

Question écrite de Mme Lederman Bucquet relative au passage pour écoliers Avenue Jean et Pierre Carsoel, 13.

Avenue Jean et Pierre Carsoel, il existe un passage pour piétons à la hauteur du restaurant le Touareg, qui se trouve au numéro 13. Or, le matin, il y a un monsieur qui fait traverser les enfants, juste en face de l'école, soit 50 m plus haut. Quelle est l'utilité de ce genre de passage non marqué au sol ? C'est vraiment donner un mauvais exemple pour les enfants, et extrêmement dangereux dans la montée, aussi bien que dans la descente.

Donc, le Collège ne peut-il, dès lors, envisager:

- 1- soit de déplacer le passage pour piétons en face de l'école ;
- 2- soit de faire traverser les enfants sur l'actuel passage pour piétons et ces derniers devront faire quelques mètres supplémentaires pour entrer dans l'école ?

Réponse:

Il s'agit effectivement d'une situation ancienne connue du service de la Prévention. A l'époque, l'emplacement du surveillant habilité avait été déterminé à la demande de l'école, en concertation avec la police. Après en avoir rediscuté avec eux, nous avons justement convenu ensemble d'y mettre un terme et il a été décidé que le surveillant habilité se positionnerait au passage situé plus bas à partir du 18/02/19, ce qui a été fait. Les écoles Notre-Dame et Sint-Jozef ont communiqué vers les parents en ce sens et un Gardien de la Paix était présent en renforcement du surveillant habilité mercredi 20/02 matin pour sensibiliser les élèves et parents qui ne traversaient pas au bon endroit (20 parents avec enfants sensibilisés dont 5 ont refusé d'aller plus bas pour traverser).

Il y a bien longtemps, nous avons déjà discuté avec la police (M. Van Den Brempt) de la possibilité de déplacer le passage pour piétons vers le haut mais il pensait que ce n'était pas une bonne idée car il serait alors situé juste après le tournant avec un tram en descente pour qui il serait difficile de freiner.